

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 26/02/2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 26/02/2026	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 26/02/2026	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5.5	Finances locales Subvention accordée aux associations

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Renée MIQUEL ZASSO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Proposition d'attribution d'une subvention
à l'association « Lectoure Petite Enfance » au titre de 2026**

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Comme les années précédentes, l'association « Lectoure Petite Enfance » qui assure la gestion du Multi-Accueil, a déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026.

Le budget prévisionnel 2026 ci-annexé fait ap
subvention de 52 000 €.

Monsieur l'adjoint au Maire propose à l'assemblée d'allouer d'ores et déjà, cette subvention pour 2026, identique à celle attribuée en 2025, et de conclure la convention d'objectifs ci-annexée, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement du « Multi-Accueil », le vote du budget ayant lieu plus tardivement cette année en raison du calendrier électoral.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'allouer à l'association « Lecture, Petite Enfance », une subvention de 52 000 €, les crédits étant inscrits au budget 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs correspondante avec l'association « Lecture Petite Enfance ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026